

**Processus d'avis scientifique concernant les cadres d'évaluation du  
homard des ZPH 23, 24, 25 et 26A et B, et du  
homard des ZPH 35, 36, 38 et 38B (zone grise)  
Du 27 au 29 mars 2007  
Centre des pêches du Golfe  
Moncton (N.-B.)**

**Mandat**

**Contexte**

La dernière évaluation concernant le homard du golfe du Saint-Laurent (ZPH 23 à 26B) remonte à 2002, quoiqu'un examen spécial de la ressource dans la ZPH 25 ait été effectué en 2004, en raison de problèmes particuliers survenus alors. En 2003, on a publié un Plan de pêche axé sur la conservation qui portait sur plusieurs années (2003-2005) et qui comprenait une série de mesures de gestion destinées à accroître la ponte. Bien qu'au cours de consultations avec l'industrie de la pêche on ait reconnu la nécessité de réduire l'effort de pêche et de réunir des données fiables et actuelles, rien n'a été fait en ce sens. Étant donné qu'il va falloir élaborer un nouveau plan pluriannuel, il est opportun d'examiner la situation générale de la ressource, les méthodes utilisées pour évaluer l'état du stock et les effets d'un changement dans les mesures de gestion.

Pour ce qui est du homard de la baie de Fundy (ZPH 35 à 38B), la dernière évaluation remonte à 2001. La pêche est actuellement régie par le Plan de pêche axé sur la conservation de 2001-2004, qui a besoin d'être examiné et mis à jour. Dans le cadre de la Stratégie de conservation du homard de 2004-2008 (Secteur des pêches de Scotia-Fundy, Région des Maritimes), il est nécessaire d'élaborer, au sein de chaque ZPH, des indicateurs qui soient acceptés par un ensemble largement représentatif des intervenants.

Depuis les dernières évaluations de la ressource dans chacune des grandes zones susmentionnées, les activités entreprises par les Sciences du MPO et la collaboration avec l'industrie du homard ont permis d'élargir l'éventail d'indicateurs possibles de l'état et de la productivité du stock. Le moment est venu d'élaborer de nouveaux cadres pour évaluer l'état de la ressource et déterminer les conséquences de diverses mesures de gestion possibles. Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques a entrepris de son côté des consultations avec l'industrie du homard au Canada atlantique en 2006, et son rapport final sur des questions liées au cadre d'évaluation devrait paraître au cours de l'été 2007. Nous pensons que les résultats de notre cadre d'évaluation seront utiles à la démarche du CCRH.

En préparation pour les examens auxquels nous allons procéder, des consultations ont eu lieu en automne-hiver 2006-2007 auprès de l'industrie du homard dans le Golfe et dans le sud-ouest de la Nouvelle-Écosse, pour expliquer l'approche du cadre d'évaluation et discuter des enjeux à examiner.

## **Objectifs**

### *Estimation de l'état actuel de la ressource*

- Élaborer une série d'indicateurs des facteurs suivants en ce qui concerne le homard du sud du Golfe et celui de la baie de Fundy :
  - L'abondance, d'après l'échantillonnage en mer, les journaux de bord de l'industrie, les pêches expérimentales et les relevés du MPO.
  - La pression de pêche d'après les prélèvements, les tendances de l'effort et l'échantillonnage en mer.
  - La production, d'après les relevés sur les juvéniles et les femelles œuvées.
  - L'écosystème, d'après l'information disponible au sujet de la température de l'eau.
- Donner des lignes directrices sur l'interprétation des valeurs quantitatives et des tendances de ces indicateurs.
- Appliquer cette série d'indicateurs et ces lignes directrices aux données actuelles afin d'évaluer l'état de la ressource dans le sud du golfe du Saint-Laurent et dans la baie de Fundy et, tel que demandé, déterminer les conséquences des mesures de gestion possibles.

### *Estimation des incidences de la pêche sur l'écosystème*

- Rendre compte, dans toute la mesure du possible, des prises accessoires autres que le homard dans la pêche du homard dans le sud du Golfe et dans la baie de Fundy.
- Formuler des commentaires au sujet de l'incidence possible de la pêche du homard sur l'habitat.

### *Enjeux de la gestion*

- Définir les enjeux associés aux améliorations à apporter dans la gestion.
- Élaborer un calendrier d'évaluation de la ressource dans les grandes zones susmentionnées, incluant des lignes directrices sur la surveillance des indicateurs et sur les situations qui déclencheraient une évaluation avant la date prévue.

## **Produits**

Avis scientifiques (AS) du SCES portant l'un sur le golfe du Saint-Laurent et l'autre sur la baie de Fundy. Pour chacune de ces grandes zones, des AS séparés seraient produits pour le cadre d'évaluation et pour l'évaluation.

Documents de recherche du SCES portant l'un sur le golfe du Saint-Laurent et l'autre sur la baie de Fundy.

Compte rendu du SECS, relatant notamment les discussions tenues aux réunions préparatoires.

### **Participants**

Sciences, MPO, Golfe et Maritimes

GPA, MPO, Golfe et Maritimes

Comités consultatifs sur le homard (ZPH 23 – 26B et 35, 36, 38 et 38B)

CCRH

Fonctionnaires provinciaux (N.-B. et N.-É.)

Examineurs externes

Premières nations